**Mot de la Présidente du CNDH**

Le Conseil national des droits de l’Homme (CNDH) publie son rapport sur la situation des droits de l’Homme dans notre Pays pour l’année 2019.

Ce rapport est l’occasion pour tous les acteurs de s’arrêter un instant et d’évaluer avec une certaine distance et une certaine perspicacité, les moments forts qui ont marqué l’actualité des droits de l’homme au Maroc pendant une année.

L’un des buts avoués d’un tel rapport est d’abord de présenter aux lectrices et lecteurs un ensemble d’informations fiables et vérifiées, puis de jauger les progrès réalisés par notre Pays en matière des droits de l’homme et diagnostiquer les causes derrière nos manquements, nos lacunes, nos échecs.

L’année 2019 a été une année extrêmement mouvementée pour le CNDH : entre achèvement de ses organes, mise en place du comité scientifique au sein de l’Institut-Driss Benzekri pour les droits de l’Homme, et modernisation de sa philosophie et de son cadre de travail, le CNDH a adopté sa nouvelle vision, alliant réflexion, concertation et action, qu’il a intitulé « approche triple P : Prévention, Protection & Promotion ».

En se basant sur ce triptyque, le CNDH est allé à la rencontre des citoyens à travers ses douze Commissions régionales dans une vrai politique de proximité notamment en réalisant le suivi des politiques publiques au niveau régional. De même, il a consacré une place privilégiée aux jeunes du Maroc qu’il n’a eu cesse de rencontrer, d’écouter et d’encadrer.

La campagne qu’il a mené contre le mariage des mineurs dans notre Pays, et dont le slogan « Abolir l’exception… rétablir la norme » ne cesse de résonner au sein de la société civile et de l’espace marocain en général, a été un réel succès et lui a permis de sensibiliser les Marocains contre ce véritable fléau qui porte atteinte à la vie et à l’épanouissement de nos enfants et de nos femmes dont la situation est alarmante.

Par ailleurs, la mise en place du Mécanisme national de prévention contre la torture, pour lequel le Maroc a reçu une note A de la part du Comité des droits de l’Homme des Nations Unies, a été un moment phare dans sa vie institutionnelle, et dans l’histoire des droits de l’Homme dans notre Pays ; comme l’a sans doute été le mémorandum sur la réforme du Code pénal qu’il a eu le courage de publier, tenant compte de son devoir d’encadrer le débat, d’apporter des réponses aux problématiques, et d’accompagner l’élargissement de l’espace des libertés dans notre société.

C’est d’ailleurs cet élargissement de l’espace publique, que nos concitoyens ne cessent de réclamer, qui pose incontestablement le plus grand défi que devront relever les institutions de notre démocratie émergente. Je parle ici de la liberté d’expression, qui reste la question à laquelle notre société se doit de répondre de manière régulière, et dont les termes doivent être constamment définis.

En effet, dans ce débat, dont les prémisses ne sont pas encore dessinées, le CNDH, en s’inspirant des expériences internationales, compte jouer un rôle majeur ; et quels que soient les réponses qui adviendront, la diversité culturelle et identitaire de notre pays ne saurait être sacrifiée, comme ne saurait l’être la liberté de chacun.

Enfin, le CNDH est conscient que l’élaboration d’une réponse maroco-marocaine à cette sempiternelle question ne saurait se faire sans (r)évolution des consciences mais aussi sans mise à niveau de notre doctrine juridique. C’est pour cela qu’il ne manquera pas de saisir cette occasion afin de rappeler qu’il ne peut y avoir d’exception aux principes de légitimité, de nécessité et de proportionnalité dans tout Etat de droit dont les lois, pleinement prévisibles et émanant de la volonté générale, servent d’instruments à l’Etat, Défenseur des droits, des libertés et des intérêts des citoyens.

Amina Bouayach